

2013-04-25

2013-0179

**Recochem Inc.**

# NAPHTALÈNE

**TECHNIQUE**

INSECTICIDE COMPRIMÉ

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT.



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 21662 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Naphtalène 99,9 %

CONTENU NET: 25kg

Fabriqué par Recochem inc.

850, montée de Liesse

Montréal (Québec)

H4T 1P4 Canada

Téléphone 514-341-3550

## PRÉCAUTIONS

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

L'inhalation peut être mortelle. NE PAS respirer les vapeurs du produit. Il cause l'irritation des yeux et de la peau. ÉVITER le contact du produit avec les yeux et la peau.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

## **DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

Peut être mortel si inhalé. NE PAS respirer les vapeurs du produit. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Laver abondamment à l'eau et au savon après usage. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

## **DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Conserver dans un endroit où la ventilation aspirante est adéquate. Tenir loin de la chaleur et des flammes.

## **MODE D'EMPLOI**

Utiliser que dans la formulation d'insecticide ou d'insectifuge homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Les personnes qui formulent des pesticides à partir de ce produit sont responsables d'obtenir leur propre étiquette homologuée.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Cause l'irritation des yeux et de la peau. L'exposition aux vapeurs peut causer des problèmes de respiration, des maux de tête, des nausées, des étourdissements et des vomissements. Sensibilisant potentiel pour la peau.

Une personne peut être atteinte d'anémie hémolytique microangiopathique à la suite de l'ingestion de naphthalène ou d'une exposition suffisante aux vapeurs de celui-ci. Les nourrissons et les personnes ayant une déficience génétique de l'enzyme glucose-6-phosphate déshydrogénase (G<sub>6</sub>PD) sont plus vulnérables à l'anémie hémolytique s'ils sont exposés à du naphthalène.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

Ne pas contaminer l'eau, et les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage et de l'élimination.

### **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**

Conserver le produit solide dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des sources de chaleur, des flammes nues et des sources d'ignition.

### **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.